



Lettre ouverte aux organisations d'employeurs de la production audiovisuelle

Convention collective de la production audiovisuelle, bien des questions attendent des réponses

A la demande de rattrapage de salaire de 20% pour tous·tes, portée par l'ensemble des technicien·nes mobilisé·es lors de multiples journées de grève, vous n'avez accordé que des revalorisations de 3% pour tous·tes, et 5% pour certain·es.

Pour n'avoir pas à répondre à une légitime demande salariale fondée sur l'évolution du coût de la vie depuis 2007, vous avez signé avec certains syndicats de salarié·es un avenant prévoyant des augmentations hypothétiques et insuffisantes, à condition de redéfinir les fonctions et les secteurs.

Les définitions de fonctions que vous avez proposées le 5 avril pour la fiction n'apportent rien de nouveau, et surtout aucune amélioration par rapport aux fonctions déjà existantes. Cela nous confirme que, contrairement à ce qui est affirmé par ses signataires, l'enjeu de cet accord n'est pas d'améliorer la convention, mais simplement de définir des différences catégorielles qui vont, à terme, en faire éclater l'unité.

Puisque vous souhaitez faire coïncider les catégories avec des augmentations (voire des salaires) différenciées, nous souhaiterions connaître précisément vos intentions :

- S'agissant de la fiction, vous engagez-vous à proposer un salaire unique quelle que soit la durée ou le diffuseur du programme ?
Cette question se pose également pour les autres catégories que vous voulez établir.
- Vous engagez-vous à ce que la réorganisation que vous proposez n'aboutisse en aucun cas et pour aucune des fonctions à une baisse des salaires existants ?
- Face à une pratique trop souvent en œuvre à travers le prêt illégal de main d'œuvre (production audiovisuelle vers prestation technique), vous engagez-vous à salarier directement les technicien·nes dans le cadre de cette convention, sans recourir à des prestataires, avec des conditions de salaires moindres ?

Les technicien·nes qui ont participé au mouvement, et qui se sont massivement et très majoritairement prononcé·es contre l'avenant 17, seront très attentif·ves à vos réponses, que nous ne manquerons pas de leur transmettre.

A Paris, le 10 avril 2024,

le Conseil national du SPIAC-CGT